Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260305-D_CM_CRPREC0326-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, HENRY Ludivine, Ludovic JOURDEN, LABARRE Magalie, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROPERS Manon, THOMAS Christian

Absent : ROLLAND Christophe

Secrétaire de séance : Aurélie QUEMENER-GUILLOU

Nombre de membres : **14**	Date de la convocation : **20/02/2026**
Nombres absents : **1**	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : **13**	

1.Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
De VALIDER le compte-rendu de la séance précédente.

Fait à TREGONNEAU, le ....11.MAR.2026..

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 11 MAR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 11 MAR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,